

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 496

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 14

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 22 :

« 4° Le suivi ... *(le reste sans changement)*. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.